

SAS ORANGE 84 CF
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL 1 000€
Siège : Rue du Luxembourg
84 100 ORANGE
RCS AVIGNON 814 939 773

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU
28 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-huit juin, à onze heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- La SASU K2 HOLDING, représentée par Monsieur Kévin KACED propriétaire de	44 action
-Monsieur Jean-Baptiste DESNOIX, propriétaire de	46 actions
- Madame Thaïs BAILLIE, propriétaire de	09 actions
- Madame Audrey COSTES, propriétaire de	01 action

soit un total de
cent (100) actions composant le capital social.

100 actions

La SASU K2 HOLDING, représentée par Monsieur Kévin KACED préside la séance en sa qualité de présidente.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,

TB  AL JBD

- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 30 221 €, de la manière suivante :

- Report à Nouveau.....	30 221 €
-------------------------	----------

Dividendes antérieurement distribués et rémunération

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes pour cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

La SASU K2 HOLDING,
représentée par Monsieur Kévin KACED

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large, bold 'K' followed by 'KACED'.

Monsieur Madame Thaïs BAILLIE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thaïs BAILLIE' with a large, sweeping flourish at the end.

Monsieur Jean-Baptiste DESNOIX

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a final horizontal stroke.

Madame Audrey COSTES

A handwritten signature in black ink, featuring a small, tight loop followed by a long, sweeping diagonal stroke.

Désignation de l'entreprise Société ORANGE 84 CF

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise RUE DU LUXEMBOURG

84100 ORANGE

Numéro SIRET * 8 1 4 9 3 9 7 7 3 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 4Exercice N-1 clos le
3 1 1 2 2 0 2 3Net
3Net
4

Immobilitisations incorporelles

Fonds commercial *

010

012

Autres *

014

4 000

016

4 000

0

604

Immobilitisations corporelles *

028

93 823

030

75 039

18 784

27 653

Immobilitisations financières * (1)

040

042

Total I (5)

044

97 823

048

79 038

18 784

28 257

Matières premières, approvisionnements, en cours de production *

050

052

Marchandises *

060

1 147

062

1 147

1 391

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances (2)

Clients et comptes rattachés*

068

070

315

Autres * (3)

072

8 038

074

8 038

10 041

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

12 688

086

12 688

9 215

Charges constatées d'avance *

092

3 315

094

3 315

3 078

Total II

096

25 188

098

25 188

24 040

Total général (I+II)

110

123 011

112

79 038

43 972

52 297

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

Capital social ou individuel *

120

1 000

1 000

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

Réserves réglementées*

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)

131

132

Report à nouveau

134

(20 290)

(21 425)

Résultat de l'exercice

136

30 221

1 135

Subventions d'investissement

137

Provisions réglementées

140

Total I

142

10 931

(19 290)

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

7 528

11 404

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés

166

11 323

32 888

Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)

169

2 480

172

3 299

13 985

Comptes courants d'associés

173

10 892

13 310

Autres dettes

175

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

33 042

71 587

Total général (I + II + III)

180

43 972

52 297

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an

193

(4)

Dont dettes à plus d'un an

195

(2) Dont créances à plus d'un an

197

(5)

Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *

182

833

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs

199

Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise Société ORANGE 84 CF										Néant		*																
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le														
										13	1	1	2	2	0	2	4	13	1	1	2	2	0	2	3			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires			209				210	10 349			15 899													
	Production vendue	biens					215				214																	
		services *					217				218	194 275			159 233													
	Production stockée *			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222																		
	Production immobilisée *									224																		
	Subventions d'exploitation reçues									226																		
	Autres produits									230	3			1 593														
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.			(I)						232	204 627			176 725														
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234	7 367			9 917														
	Variation de stock (marchandises) *									236	244			3 109														
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238																		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240																		
	Autres charges externes * :			(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)						242	136 216			111 142														
	Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243				244	933			1 439													
	Rémunérations du personnel *									250	15 186			28 521														
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252	2 233			4 299														
	Dotations aux amortissements *			(dont amortissement du fonds de commerce)			255				254	10 305			11 026													
	Dotations aux provisions									256																		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *					259				262	391			1 543													
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					260																					
	Total des charges d'exploitation			(II)						264	172 874			170 996														
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	31 753			5 729														
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						(III)			280				(6)														
	Produits exceptionnels						(IV)			290	1 606																	
	Charges financières						(V)			294	57			1 551														
	Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)					347				300	3 082			3 037													
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)					348																					
	Impôts sur les bénéfices *						(VII)			306																		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310	30 221			1 135														
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								312	30 221			314														
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316																		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318																		
	Provisions non déductibles *									322																		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324																		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248				330															
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)			249				251																	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998																		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999																		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997															
Déductions	Entreprise nouvelles (44 sexies)		986				Zone franche urbaine (44 octies A)		987				Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)		127				Zones de revitalisation rurales (44 quindécies)		138				342			
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)		181				Jeune entreprise innovante (44 sexies A)		989				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991													
	Divers (44 quaterdecies)		345				Investissements et souscriptions outre-mer		344				Créance due au report en arrière du déficit		346				Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992				350			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G									Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993																
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	30 221			354														
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356																		
	Déficits antérieurs reportables : *			7.6.....7.3.....7.1.....			ont imputés sur le résultat :						360	30 221														
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	0			372															

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société ORANGE 84 CF

31 / 12 / 2024

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société ORANGE 84 CF

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	4 000	412		414		416	4 000	4 000
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	46 170	442		444		446	46 170	46 170
	Installations générales agencements divers	450	43 660	452		454		456	43 660	43 660
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	3 160	472	833	474		476	3 993	3 993
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	96 990	492	833	494		496	97 823	97 823

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	3 396	502	604	504		506	4 000
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	38 028	532	4 617	534		536	42 645
	Installations générales, aménagements divers	540	26 112	542	4 366	544		546	30 478
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 197	562	719	564		566	1 916
TOTAL		570	68 733	572	10 305	574		576	79 038

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12.8 %	0 %
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société ORANGE 84 CF

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES				Déficits imputés		983	30 221
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	76 739	Déficits reportables		984 46 518
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits de l'exercice		860
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870 46 518

III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)						380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : Société ORANGE 84 CF

31/12/2024

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société ORANGE 84 CF					Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :					376	1	
dont apprentis					657		
dont handicapés					651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale					861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					108	204 625	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					105		
TOTAL 1					106	204 625	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					143		
Subventions d'exploitation reçues					113		
Variation positive des stocks					111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					116	3	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					153		
TOTAL 2					144	3	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats					121	23 942	
Variation négative des stocks					145	244	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					125	85 535	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					148	391	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					150		
TOTAL 3					152	110 112	
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)					137	94 515	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					117	94 515	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	204 625	Effectifs au sens de la CVAE *	023 0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					026		
Période de référence				024	01/01/2024	160	31/12/2024
Date de cessation					186		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.							

Cegid Quadran

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 8 1 4 9 3 9 7 7 3 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ORANGE 84 CF

ADRESSE (voie) RUE DU LUXEMBOURG

CODE POSTAL 84100 VILLE ORANGE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	44
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	56
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	4	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination K2 HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 44.00 Nb de parts ou actions 44

Adresse : N° 150 Voie RUE ISSAC NEWTON

Code postal 13100 Commune AIX EN PROVENCE Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) STE Nom de famille DESNOIX Prénom(s) JEAN BAPTISTE

Nom d'usage % de détention 46.00 Nb de parts ou actions 46

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.